

CONCOURS GREEN BOUTIQUE



GARDEN_FABLAB

A close-up photograph of large, green, palm-like leaves with prominent veins, set against a dark background.

20
19

CONCOURS GREEN BOUTIQUE



GARDEN_FABLAB

01



© CLAIRE CURT

URBAN GREEN BOUTIQUES

GARDEN_FABL_AB LANCE CE PRINTEMPS LA DEUXIÈME ÉDITION DU CONCOURS GREEN BOUTIQUE.

Le concours Green Boutique vise à promouvoir des initiatives commerciales audacieuses, sensibles et durables qui contribuent à (re)connecter les habitants des villes au monde du végétal en France métropolitaine.

Le gagnant sera primé par un jury composé de personnalités de l'univers de la décoration et du jardin.

Le prix sera remis à Jardins Jardin qui aura lieu du 05 au 09 juin 2019 à Paris.

Un événement sur le thème Green Boutique sera organisé lors du salon du végétal qui aura lieu de 10 au 12 septembre 2019 à Nantes.



À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS GREEN BOUTIQUE ?

VOUS ÊTES COIFFEUR, BISTROTIER, LIBRAIRE, FLEURISTE, JARDINIER URBAIN OU ENCORE FONDUS DE BRICOLAGE, DE DÉCO, DE SCIENCES VERTES, DE BIEN-ÊTRE...

Vous exercez votre activité en France métropolitaine et en cœur de ville. Vous adorez les plantes et les vendez !

Votre passion vous a amené à réfléchir ou à vous lancer dans une nouvelle forme de commerce qui met le végétal à la portée des urbains.

Vos mises en scène végétales originales attirent le citadin avec qui vous partagez votre passion en proposant « des animations jardinières »... Vous souhaitez aujourd’hui davantage faire connaître votre démarche.



© CLAIRE CURT





Chaque participant pourra déposer ses meilleures images sur Instagram pour largement se faire connaître du public. #concoursgreenboutique. #gardenfablab

COMMENT CANDIDATER ?

- > Les candidatures seront ouvertes du vendredi 05 avril au dimanche 05 mai 2019.
- > Remplir le dossier à télécharger depuis le compte Instagram [garden_fab](#), la page Facebook @GardenFab , le site [gardenfab.fr](#) ou à demander par mail sur concours@gardenfablab.com.
- > Le dossier sera soumis au jury qui sélectionnera les gagnants qui seront conviés début juin au salon Jardins Jardin à Paris pour la remise des prix puis début septembre au salon du Végétal à Nantes.

EN RÉSUMÉ

DU 05 AVRIL AU 05 MAI 2019

Réception des candidatures

DU 06 AU 20 MAI 2019

Sélection des gagnants par le jury

LE 05 JUIN

Remise des prix à Jardins, jardin (Paris)

DU 10 AU 12 SEPTEMBRE

Animation Green Boutique au salon du Végétal (Nantes)



CONCOURS GREEN BOUTIQUE

LE CONCOURS EST OUVERT DU
VENDREDI 05 AVRIL 2019
AU DIMANCHE 05 MAI 2019, 23 H 59.
LES RÉSULTATS DU CONCOURS
SERONT COMMUNIQUÉS
LE 05 JUIN 2019.

LES PARTENAIRES

Garden_Lab, Le salon du Végétal, Undergreen, VAL'HOR, ...

GARDEN_LAB



© CLAIRE CURT

INFORMATIONS GARDEN_FABLlab

concours@gardenfablab.com

tél. 06 84 07 89 35.

INSTAGRAM GARDENFAB

#concoursgreenboutique
#gardenfablab

RÈGLEMENT 1/2

Article 1 : Organisateur

Fabrique de Jardin, ayant son siège social au 8, rue du Chemin Vert, 93100 Montreuil, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 822 391 611, organise du 05 avril 2019 au 05 mai 2019 inclus, un concours intitulé :

Garden_FabLab, le concours « Green Boutique ».

Article 2 : Objectifs

Le concours a pour but de promouvoir et de récompenser des boutiques urbaines qui proposent des formes innovantes de vente et de mise en scène design de fleurs et de plantes.

Article 3 : Candidats

La participation au concours est réservée à tous types de points de vente situés en France métropolitaine qui ont pour activité principale ou secondaire la vente de fleurs et de plantes.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat ni de paiement.

Pour valider sa participation, chaque point de vente participant doit, dans les délais mentionnés à l'article 1, compléter le formulaire d'inscription en ligne au plus tard le 05 mai 2019, 23 h 59. Le formulaire est téléchargeable via un lien cliquable présent dans le profil Instagram garden_fab, sur la page Facebook Garden Fab ou sur demande par mail à concours@gardenfablab.com.

Le participant devra accompagner sa candidature de différents documents (photographies, vidéos...) qui présenteront au mieux le point de vente et qui sembleront nécessaires pour la validation de sa candidature. Ces documents seront ensuite étudiés par un jury de professionnels, qui désignera parmi l'ensemble des dossiers reçus les lauréats du concours.

Un même point de vente ne pourra pas être présenté à plusieurs reprises lors de différentes éditions du concours.

Pour toutes demandes d'information concernant le concours et son déroulement, envoyez un mail à concours@gardenfablab.com ou téléphonez au : +33 6 30 86 02 83.

Le formulaire d'inscription doit être rempli lisiblement et correctement.

Les documents joints (photographies, vidéos...) devront être de bonne qualité, diffusés sur un format lisible. Toute inscription incomplète, erronée ainsi que toute inscription par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle.

Article 5 : Calendrier

- Ouverture des candidatures : vendredi 05 avril 2019
- Date limite de réception des dossiers de candidature : dimanche 05 mai 2019, 23 h 59
- Réunion du jury : entre le 20 et le 24 mai 2019
- Remise des prix : Jardins Jardin à Paris (05 au 09 juin 2019)

Article 6 : Jury

Un jury, composé d'une dizaine de membres, sera chargé de désigner les lauréats. Il sera composé :

- De journalistes
- De présentateurs de télévision
- De tendanceurs
- De bloggers
- De distributeurs
- De producteurs

Le jury est souverain.

Article 7 : Lauréats

Le jury désignera, parmi l'ensemble des dossiers de candidature, le lauréat du « 1er Prix » du concours. Le jury se réserve le droit d'attribuer d'autres prix. L'identité de ces lauréats sera rendue publique à l'occasion du salon Jardins Jardin, du 05 au 09 juin 2019 à Paris.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les dossiers sélectionnés seront déterminés sur la base des critères suivants :

- Respect du calendrier, pertinence de la réponse par rapport aux objectifs du concours et qualité du dossier
- Caractère innovant de la démarche
- Qualité, pérennité et professionnalisme de la démarche

Cette évaluation se fera sur la base de sous-critères et d'une pondération, définis librement par le jury.



RÈGLEMENT 2/2

Article 9 : Récompenses

Dans les trente jours à compter de la fin de l'opération, l'organisateur réunira un jury de professionnels qui examinera les dossiers de candidature de chaque point de vente participant et déterminera les gagnants. Plusieurs prix pourront être décernés.

L'organisateur récompense les boutiques urbaines qui proposent des formes innovantes de vente et de mise en scène design de fleurs et de plantes.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable des modalités d'attribution des récompenses en interne des points de vente lauréats, ces modalités étant définies par les directeurs de ces points de vente.

Le concours est doté des prix suivants :

- Un trophée sera remis au lauréat « 1er Prix » du concours.
- Les lauréats feront l'objet d'une communication aux médias et aux professionnels de la filière via un communiqué de presse, une diffusion sur internet (site internet, blogs et réseaux sociaux) et un e-mailing.
- Les visuels des points de vente lauréats seront mis en avant sur les événements Jardins Jardin et salon du Végétal et sur les supports édités par Fabrique de Jardin (Garden_Lab, gardenfab.fr).
- Un kit de communication pour identifier la boutique « primée ».

La remise officielle du prix aura lieu à l'occasion du salon Jardins Jardin se déroulant à Paris du 05 au 09 juin 2019.

Une invitation au salon Jardins Jardin et au salon du Végétal seront adressées au point de vente gagnant.

Article 10 : Responsabilité

Article 10.1 : Droits des organisateurs :

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à cette opération ou d'en changer les modalités, règlement, avantages, conditions de participation, en totalité ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si par suite d'un cas de force majeur indépendant de leurs volontés, l'opération venait à être annulée. Tout litige ou contestation sera tranché par les organisateurs dont la décision sera sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice toute personne

ayant fraudé le concours ou tenté de le faire. Les organisateurs ne sauraient toutefois être responsables du fait des fraudes qui auraient été commises.

Article 10.2 : Engagement des candidats :

Chaque participant accepte sans réserve, le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury et s'interdit à tout recours à l'encontre des organisateurs.

Article 11 : Cession de droits

En participant au concours Garden_FabLab, le concours « Green Boutique », l'entreprise accepte que les informations relatives à la description de sa démarche ainsi que tous les documents joints au dossier de candidature soient reproduits et représentés par les organisateurs sur leurs dossiers de presse et autres documents de communication. Pour toute restriction de communication (crédits photos, droits à l'image...), le signaler aux organisateurs.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas publier une démarche qui ne correspondrait pas à l'esprit du concours ou qui aurait un caractère dégradant. Le refus de l'une ou plusieurs des clauses du présent règlement entraînera la nullité de la participation, et le renoncement immédiat au bénéfice de leur prix pour les gagnants.

La Société organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives. Sauf avis contraire des participants, leurs noms et coordonnées pourront faire l'objet d'un traitement informatique.

Les participants autorisent la Société organisatrice à utiliser et diffuser leur nom et prénom et adresse, sur tout support, pour des communications concernant le jeu sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage quelconque.

En application de la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des informations nominatives les concernant. Il suffit d'écrire à la Société organisatrice.

Le présent règlement peut-être obtenu par mail à l'adresse concours@gardenfablab.com ou être demandé par voie postale à Fabrique de Jardin, 8, rue du Chemin Vert, 93100 Montreuil.





À PROPOS DE GARDEN_FABLAB

Garden_FabLab, une des marques développées par Fabrique de Jardin réunit l'ensemble des activités événementielles de la société. Crée en 2016, Fabrique de jardin édite la revue trimestrielle Garden_Lab depuis le printemps 2017 et le site Internet gardenfab.fr qui propose, un catalogue de scènes de jardin à réaliser soi-même et un service en ligne d'étude paysagère sur mesure.

